



AVIS DU CIUF

24 août 2005

*Au sujet du Plan stratégique
transversal n° 2*



Avis du Conseil interuniversitaire de la Communauté française sur le « Plan stratégique transversal n° 2 »

Le Conseil interuniversitaire de la Communauté française (CIUF) a examiné en sa séance du 24 août 2005 le « Plan stratégique transversal n° 2 » adopté le 7 juillet 2005 par le Gouvernement conjoint Communauté française - Région wallonne.

Le CIUF a pris connaissance avec intérêt des propositions formulées dans ce document mais tient à faire savoir – en particulier pour ce qui concerne la *recherche scientifique* – qu'il ne pourra se réjouir des initiatives qui y sont avancées que lorsque seront envisagées parallèlement :

- une évaluation exhaustive des ressources requises
- la garantie de mise à disposition des moyens budgétaires adéquats
- la détermination de priorités d'action
- la fixation d'un calendrier des réalisations

en vue de procéder à la mise en oeuvre concrète des projets évoqués.

Par ailleurs, sans entrer dans le détail, le CIUF relève dans les impulsions consacrées à la *formation* le peu de place dévolue aux universités.

En conclusion, le CIUF invite les pouvoirs publics à prendre conscience de la nécessité d'aller au-delà du discours et de veiller à tout mettre en oeuvre pour concrétiser les importantes attentes enregistrées dans le domaine.